

<i>Les UEO sont des unités d'ouverture destinées à des non spécialistes de la discipline enseignée.</i>	<i>Pour toutes les UEO, un minimum de 20 inscrits est nécessaire à l'ouverture de l'UE sur le campus du Mans, à 15 sur le campus de Laval.</i>
<u>UFR ou service</u> : ANTENNE DROIT LAVAL	
<u>Intitulé de l'UEO</u> : Criminologie (initiation à la)	
<u>Description succincte de l'UEO</u> : Étude scientifique des caractéristiques et des causes phénomène criminel et des réponses que la société lui apporte ou pourrait lui apporter.	
<u>Responsable pédagogique</u> : Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles	<u>UEO déjà existante</u> : Non (à Laval)
<u>Semestre(s) d'ouverture</u> : PAIR	<u>Horaires</u> : Antenne Droit Laval
<u>Restrictions</u> :	
<ul style="list-style-type: none"> • Aucune restriction • UEO <u>uniquement</u> EN PRESENTIEL (pas à distance) 	
<input type="checkbox"/> Public exclus <ul style="list-style-type: none"> • Etudiants ayant des stages de terrain à la date du contrôle terminal 	
<input type="checkbox"/> capacité d'accueil ; si oui, précisez : plafond : <i>justification :</i>	
<u>Objectifs</u> : Cette introduction générale à la criminologie a pour objectif : <ul style="list-style-type: none"> - découvrir de manière rigoureuse cette discipline méconnue et parfois décriée ; - maîtriser les notions fondamentales (notion de crime, théories criminologiques, mesure du crime, facteurs du crime, ...). 	
<u>Programme ET/OU Progression pédagogique</u> :	
I. Définition de la criminologie II. Techniques de recherche en criminologie III. Les théories premières IV. Les théories modernes V. La macro-criminologie VI. La micro criminologie	

Compétences visées :

A l'issue de l'UEO, l'étudiant sera capable de :

- Mieux cerner le phénomène criminel en l'abordant au travers de différentes disciplines (juridique, sociologique, psychologique, psychiatrique) ;
- Comprendre les éléments du passage à l'acte ;
- Apprécier les réponses de la société face aux crimes et délits.

Modalités de contrôle des connaissances :

- **CONTRÔLE TERMINAL** (pas de contrôle continu)
- **Examen écrit d'1h** (questions de cours).

Pré-requis éventuels :

- **Principe** - La criminologie étant « multidisciplinaire » (sociologie, psychologie, biologie, médecine, droit), aucun pré-requis disciplinaire n'est attendu pour l'étude de cette matière.

- **Mise en garde** - Toutefois, **des pré-requis universitaires sont exigés :**

- *Etre curieux et autonome*
- *Savoir prendre des notes de manière efficace*

Bibliographie :

- BAUER A., Criminologie plurielle, PUF, 2011.
- BONFILS P., CIMAMONTI S., GASSIN R., Criminologie, Dalloz, 2011.
- CARIO R., introduction aux sciences criminelles, Harmattan, 2008.
- CARIO R., HERZOG EVANS M., VILLERBU L., La criminologie à l'Université, Harmattan, 2012.
- CUSSON M., La Criminologie, Hachette, 2017.
- MORVAN P., Criminologie, Lexisnexis, 2019.
- PICCA G., La criminologie, PUF, Que sais-je ?, 2009.
- PINATEL J., La criminologie, Spes, 1960.